



## Le Parisien revient sur la saisie de 37 tonnes de cigarettes

Rubrique : actualités - Date : lundi 2 mai 2005

Le Parisien consacre sa une aux nouvelles filières du trafic de cigarettes. Le quotidien a choisi de publier comme « fait du jour » une grande enquête sur le commerce illicite de tabac. A l'origine de ce travail, « la plus importante saisie de cigarettes de contrebande jamais réalisée en France » (voir revue de presse d'hier). Le 12 avril dernier les douanes ont découvert au Havre plus de 37 tonnes de marchandise en provenance de Chine, ce qui représente une valeur de plus de 9 millions d'euros à la revente. Le ministre du budget Jean-François Copé, cité par le journal, s'est d'ailleurs félicité de cette opération : « cette saisie est un exploit considérable réalisé par les douaniers mais certainement pas un coup de chance ».

Sur deux pages, le Parisien titre « les filières se multiplient » et « le trafic explose ». Pour le journal « l'augmentation du prix des cigarettes a certes fait chuter le tabagisme mais a aussi favorisé le marché de la contrebande », et ce qui est devenu « une aubaine pour les trafiquants » est aussi « une catastrophe économique pour les débits de tabac. ». Le journal a enquêté sur ce « marché lucratif et moins risqué que celui des stupéfiants ». En effet, « le trafic s'avère juteux » et si « les contrevenants encourent théoriquement des peines allant de six mois à trois ans de prison ferme », ils ne sont « en général condamnés qu'à de fortes amendes ». D'après lui, il s'agit d'un phénomène récent, pour preuve, « le nombre de saisie de contrefaçon (essentiellement des cigarettes blondes) sur notre territoire en 2004 a augmenté de 34,5 % par rapport à l'année précédente ». Le Parisien décrit des contrebandiers qui « déploient des trésors d'ingéniosité » au service d'« une activité à flux tendu » qui « ne se résume pas seulement aux mafias étrangères et à un trafic à grande échelle ». Et le quotidien de citer l'exemple de « nombreux fumeurs français » qui « profitent d'un « commerce » de proximité ou utilisent le système D » avec à la clef de nombreuses saisies de faibles quantités par les services des douanes. Le quotidien présente les « cachettes de plus en plus ingénieuses » des contrebandiers. Ce qui transitait autrefois dans des cargaisons de jouets pour enfants et de boîtes à Sufs ou à chaussures, passe maintenant dans des chargements de poutrelles métalliques, des conteneur d'aliments pour animaux ou des remorques frigorifiques. Mais le Parisien dévoile également « la technique la plus simple, mais, depuis qu'elle a été découverte, la plus traquée » : l'envoi de cartouches de cigarettes par colis postaux suite à une commande sur internet. Le journal remonte ensuite les filières de la contrebande qui « provient en grande partie d'Asie, essentiellement de Chine et de Thaïlande, quitte à parfois faire de long trajets par voie maritime, via le Cap et l'Afrique noire, pour arriver sur le vieux continent ». Mais le quotidien note aussi l'émergence de nouvelles filières par l'Europe centrale ou l'Europe de l'est. Et d'affirmer qu'un pays comme le Monténégro, ancienne province yougoslave, « s'est fait une réputation de laxisme en matière de lutte contre le trafic de cigarettes ». D'après le journal, « le président monténégrin en personne, cité dans un document d'Interpol, semble cautionner cette nouvelle ressource de revenus parallèles ». Et le Parisien de conclure que « comme la taxation ne cesse d'augmenter dans les pays de l'Union » et qu'« il a été demandé aux dix nouveaux Etats membre de relever de manière considérable leurs taxes sur le tabac, la demande en cigarettes à prix réduits ne semble pas prête de diminuer ».

Deux infographies sur le parcours des cigarettes saisies le 12 avril et sur la provenance de cigarettes de contrebande dans l'Union européenne illustre l'enquête ainsi qu'un tableau sur les précédentes saisies en France. La rubrique « Voix express » pose l'habituelle question du jour à cinq personnes « Utilisez-vous le système D pour acheter vos cigarettes moins cher ? ». si certains avouent avoir recours à la contrebande, d'autres expliquent qu'ils ont plutôt le réflexe d'essayer de réduire leur consommation.

Enfin, un entretien avec Gérard Canal, directeur adjoint des douanes du Haut-Rhin et Raymond Doucet, directeur régional adjoint à Nancy, confirme « la forte recrudescence du trafic depuis deux ans » et la multiplication des saisies dans cette région frontalière. « Nous avons constaté que le trafic de cigarettes se faisait essentiellement d'est en ouest (&), alors que celui de stupéfiants est plutôt situé sur un axe nord-sud » indique M. Doucet. Le journal précise également que « pour les 1 600 agents des douanes de l'Est, l'important est aussi d'aider les buralistes frontaliers », et de citer M. Canal : « Nous ne voulons pas que leur chiffre d'affaire baisse. En luttant contre la fraude, on s'assure ainsi que la consommation continue à se faire en France ». Le Parisien conclut ses deux pages par un reportage intitulé « les buralistes mettent la clé sous la porte ». Le correspondant du quotidien dans les Pyrénées orientales décrit la fermeture d'un débit de tabac dont le propriétaire « a fini par baisser les bras, fatigué et découragé », en quelques années il a perdu presque la moitié de son chiffre d'affaire et il est passé de 1 000 à 1 200 clients par jour à moins de 500. Citée par le journal, la responsable du syndicat des buralistes, Anne-Marie Fabre, égrène les fermetures des bureaux de tabac aux environs de Perpignan (« vingt-deux en quelques mois ») et réclame « une limitation des achats transfrontaliers ».